les rubans du Patrimoine 2018

Formulaire de participation

Modalités

www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

AMF ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

FONDATION DU PATRIMOINE

FFB FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT

Composition du dossier

1. Le formulaire ci-contre, complété.

2. Le dossier de présentation de l'opération (25 pages environ, format A4), qui devra contenir les éléments suivants :
   - présentation de la commune ;
   - présentation du ou des bâtiments restaurés ou réhabilités ;
   - motivations de la commune, justification patrimoniale de l'opération ;
   - présentation des travaux réalisés, des difficultés rencontrées, des prescriptions ;
   - présentation photographique (les photos sont des éléments très importants qui permettent aux jurys de mieux apprécier la qualité de l'opération).

     Cette présentation, remise obligatoirement sur support papier, est constituée de photos avant travaux (10 photos environ) et de photos après travaux (10 photos environ). Elle peut être éventuellement complétée par quelques photos retraçant le chantier (dont disposent souvent les entreprises) ;
   - retombées pour la commune ;
   - plan de financement (pour les travaux + prévision des coûts futurs d'entretien et de fonctionnement du bâtiment si étudiés) ;
   - nom, adresse, responsable et spécialité des entreprises ayant réalisé les travaux ;
   - autres actions engagées par la commune pour la valorisation du patrimoine (+ actions de communication réalisées sur l'opération) ;
   - autres compléments permettant d'apprécier la qualité de l'opération (cf. critères de sélection).

Complément photographique

Ces photos sont utilisées par les organisateurs du concours pour présenter les dossiers aux jurys et à des fins de communication (cf. article 8 du règlement). Il est donc important de fournir également les photos numériques sur support informatique.

Quelles que soient les photos envoyées, le nom du photographe (crédit photo) doit absolument être indiqué.

ATTENTION

Les vidéos ne peuvent pas être utilisées lors des jurys.

Critères de sélection des projets

C'est sur la base de la complémentarité des approches respectives des différents partenaires que les dossiers sont examinés. Les jurys tiennent compte, à valeur égale, de l'implication des maîtres d'ouvrage, de la qualité des travaux, de l'esthétique et du respect du patrimoine, de la mise en valeur des parties anciennes comme de l'adaptation du bâtiment à ses nouvelles fonctions, de la recherche de financements ou du type de montage financier, ainsi que des retombées, notamment en termes d'emploi, pour la commune.

De plus en plus affinés, les critères d'évaluation reposent également sur la prise en compte de l'environnement écologique (dans les choix techniques et dans l'intégration du bâtiment à son environnement) et de la prévision des coûts liés au fonctionnement futur ou à l'entretien du bâtiment rénové.

les rubans du Patrimoine
24e édition du concours

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION DE RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI

Intitulé de l'opération :

Patrimoine classé ☐ Patrimoine inscrit ☐ Patrimoine non protégé ☐

Date de la construction : Date des travaux d'entretien ou de restauration antérieurs à l'opération :

Commune ou structure intercommunale : Nombre d'habitants :

Adresse :

Code postal :

M. ☐ Mme ☐
Nom et prénom du maire/président :

Tél. :
Portable :
E-mail :

Nom et prénom du contact, fonction :

Tél. :
Portable :
E-mail :

Présentation résumée du contexte communal et de l'édifice ou du bâtiment rénové :

Présentation résumée des travaux effectués et nombre d'entreprises étant intervenues sur le chantier :

Retombées de cette opération (création d'emplois, éléments économiques, touristiques, sociaux) :

Date de début des travaux : Date de fin des travaux : Durée des travaux :

Montage financier (pourcentages), subventions et part communale :

Coût total de l'opération TTC : Coût des « travaux seuls » TTC :

Cette opération a-t-elle déjà fait l'objet d'une distinction ? Non ☐ Oui ☐ laquelle ? .....

Comment avez-vous été informé de l'existence du concours : Courrier ☐ Mail ☐ Internet ☐ Autre .....

Par qui : Fondation du patrimoine ☐ Association des maires de France ☐ Caisse d'Epargne ☐ Fédération Française du Bâtiment ☐

Autre .....

COMMENT PARTICIPER ?

Composition du dossier

Quelle que soit la nature de la réalisation, vous devez constituer un dossier de candidature comprenant obligatoirement :

1. le formulaire de participation complété (page 3) ;
2. les documents présentant le détail de l'opération (voir liste page 2) ;
3. des photos originales représentatives de l'opération AVANT et APRÈS travaux, légendées et avec mention du photographe.

Envoyez ce dossier de candidature complet avant le **31 janvier 2018** à :

Fédération Française du Bâtiment
24e édition des rubans du Patrimoine
33 avenue Kléber - 75784 Paris Cedex 16

Les jurys du concours sélectionneront et récompenseront les meilleures réalisations.

Seront décernés des prix nationaux, régionaux et départementaux.

Extraits du règlement

Art. 2 – Conditions d'admission : Toute commune ou inter-communalité (France métropolitaine et DROM-COM) ayant conduit une opération de restauration, réhabilitation et de valorisation de bâtiments de son patrimoine peut présenter un dossier. Les réalisations concernent tout type de bâtiment présentant un intérêt patrimonial, technique ou culturel particulier. Les opérations d'amélioration patrimoniale du cadre communal sont également éligibles. Les travaux exclusivement consacrés à la mise en sécurité ne sont pas éligibles.

Il doit s'agir obligatoirement d'opérations dont les travaux ont été terminés au cours des 3 années civiles précédant la candidature

Les édifices rénovés doivent avoir plus de 50 ans et les travaux doivent avoir été réalisés par des entreprises du bâtiment.

Art. 3 - Contenu des dossiers : le jury se réserve le droit de ne pas examiner les dossiers incomplets et de demander tout complément qui lui semblerait nécessaire.

Art. 6 - Prix : 15 000 €, à répartir entre les lauréats des prix nationaux.

Art. 8 - Propriété littéraire, artistique, intellectuelle ou industrielle : Les candidats prennent à leur charge toutes les mesures de protection qu'ils estiment nécessaires au titre de la propriété littéraire, artistique, intellectuelle ou industrielle. Les auteurs et participants autorisent expressément les organisateurs du concours à utiliser les dossiers remis et, notamment, à reproduire et publier les documents envoyés (photographies, annexes techniques…), sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné, le cas échéant. Les auteurs et participants garantissent expressément les organisateurs du concours contre tout recours des tiers à ce titre.

Art. 11 - Dépôt du règlement : Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le règlement complet est déposé chez Me Genna, huissier de justice - 28 rue de Richelieu - 75001 Paris.

Retrouvez
« les rubans du Patrimoine »
sur le site Internet
www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

FFB septembre 2017 – FFB/Olivier Yves Lagadec